

**ASSEMBLÉE NATIONALE**17 octobre 2013

---

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 84

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie) et M. Paul

-----

**ARTICLE 28**

Compléter l'alinéa 18 par la phrase suivante :

« La Haute Autorité de santé réalise une évaluation médico-économique du protocole et rend un avis sur son efficacité. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.